

**BUDGET PRIMITIF 2024 – Débat d'Orientation Budgétaire**

Budget principal CCAS et budget annexe Résidence autonomie les Rosiers

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992), et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, et L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le contenu du rapport comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Vu les Articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vu le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté.

Chaque budget donne lieu à un vote séparé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du déroulement du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme,  
Avrillé, le 19 février 2024  
La Présidente du CCAS  
Caroline HOUSSIN-SALVETAT

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-Présidente,  
Agnès GUEMAS-GALLARD

Recensement des votes :

Budget principal CCAS :

Budget annexe Résidence Autonomie les Rosiers :

A circular stamp from the CCAS of Avrillé is visible, containing the text 'CENTRE COMMUNAL D'AVRILLÉ'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-et-LOIRE  
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'AVRILLE

**Séance du 19 Février 2024**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf Février à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avrillé, dûment convoqué par mail, s'est réuni à l'Espace Joséphine Baker, sous la présidence de Madame Agnès GUEMAS-GALLARD, Vice-Présidente.

Présentes : A. GUEMAS-GALLARD – E. LEMOINE-MAULNY - J. GACHET – S. BAILLIF-APPLINCOURT

Présents : C. GUAIS – A. SEGRETTIN – JR. AUFFRET

Excusée : C. TROCHUT – C. HOUSSIN-SALVETAT

C.TROCHUT a donné pouvoir.

C. HOUSSIN-SALVETAT a donné pouvoir.